



## Trop-perçu retenu par les impôts pour paiement taxe habitation

Par **Oraison**, le **12/02/2012** à **20:05**

Bonsoir,

Les faits sont les suivants :

J'ai bénéficié d'un échelonnement (50 € par mois) du paiement de ma taxe d'habitation 2011 d'un montant de 475 €, étant au chômage depuis novembre 2011 et en difficultés financières.

On m'a par ailleurs accordé, exceptionnellement, le reversement des 181 € de trop-perçus d'impôts sur le revenu de 2005 fin d'année 2011, qui, je pense, allaient m'être versés par chèque.

Or je viens d'apprendre que ces 181 € sont retenus par les impôts afin de régler une partie de ma taxe d'habitation 2011 pour laquelle j'ai déjà versé 100 €.

Les impôts ont-ils le droit de "retenir" mon trop-perçu de mes impôts de 2005, trop-perçu qui, de plus, n'a rien à voir avec le règlement de ma taxe d'habitation ?

Vous remerciant pour votre éclairage.

Bien cordialement,  
Michèle K.